

Eclairage public



Une entreprise du groupe **BKW**

Ce produit est disponible pour l'éclairage public dans la zone de desserte de La Goule.

Valable dès le 1^{er} janvier 2025

| | CHF/an | ct./kWh | ct./kWh | ct./kWh |
|--|---------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | | Energy Blue | Energy Green | Energy Grey |
| | Prix de base | Tarif unique (0-24h) | Tarif unique (0-24h) | Tarif unique (0-24h) |
| Prix de l'énergie | | | | |
| Eclairage | 0.00 | 9.90 | 12.40 | 8.90 |
| Prix de l'utilisation du réseau¹ | | | | |
| Eclairage public (BT EP) | 160.20 | 12.05 | 12.05 | 12.05 |
| Services-système de Swissgrid ² | | 0.55 | 0.55 | 0.55 |
| Réserve d'électricité ³ | | 0.23 | 0.23 | 0.23 |
| Redevances et taxes⁴ | | | | |
| Redevances cantonales et communales ⁴ | | 1.31 | 1.31 | 1.31 |
| Taxe d'encouragement légale ⁵ | | 2.30 | 2.30 | 2.30 |
| Total sans TVA | 160.20 | 26.34 | 28.84 | 25.34 |
| Total avec TVA (8.1%) | 173.18 | 28.47 | 31.18 | 27.39 |

- ¹ Ces éléments sont repris des documents "Utilisation du réseau". Les conditions détaillées des fiches tarifaires réseau font foi.
- ² Le tarif des prestations de services système est fixé par le gestionnaire du réseau de transport Swissgrid et est répercuté par la Société des Forces Electriques de La Goule SA au client final.
- ³ La Confédération a mis en place une réserve d'électricité afin de couvrir les coûts destinés à renforcer la sécurité d'approvisionnement en hiver (d'après l'art. 1 OIRH). Les coûts sont facturés par Swissgrid et sont répercutés par la Société des Forces Electriques de La Goule SA au client final.
- ⁴ Les redevances cantonales et communales sont dues pour chaque point de fourniture (le prélèvement dépend du canton et de la commune concernés).
- ⁵ La taxe d'encouragement légale est perçue par le biais d'un supplément sur les coûts de transports (d'après l'art. 35 LEné) et est applicable sous réserve d'éventuels amendements décidés par le législateur. La redevance comprend notamment la rétribution du courant injecté pour la promotion des énergies renouvelables.

Données arrondies selon les règles commerciales pour les prix avec TVA de 8.1% incluse.

Dispositions complémentaires

- Les conditions générales de la Société des Forces Electriques de La Goule SA "Raccordement au réseau et utilisation du réseau" ainsi que "Fourniture d'énergie électrique aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base" s'appliquent. Ces conditions sont disponibles sous www.lagoule.ch/fr/conditions-generales.
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF) s'appliquent.

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**